

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

CULTURE

**CRÉATION D'UN FONDS DVD FICTION ET
SUBVENTION**

Délibération : **12.2013.079**

Transmis en préfecture le :

6 décembre 2013

Séance du : **5 décembre 2013**

Compte-rendu affiché le **11 décembre 2013**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **26 novembre 2013**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **33**

Président : **Monsieur CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Brigitte FERRERO, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Dominique DUBET, Marie-Paule GAY, Maryse JOBERT-FIORE, Michel MONNET, Yves GAVALT, Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT, Fabienne TIRTIAUX, Marie MICHAUD, Guillaume COUALLIER, Etienne FILLOT, Alain PANTAZIAN, Gilles PEREYRON, Catherine ALBERT-PERROT, Christian ARNOUX, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Lucienne DAUTREY

Membres absents excusés à la séance :

Denis LAFAURE, François VURPAS, Bernadette VIVES, Marie-Pierre MOREL

Pouvoirs :

Denis LAFAURE à Yves DELAGOUTTE, François VURPAS à Roland CRIMIER, Bernadette VIVES à Fabienne TIRTIAUX, Marie-Pierre MOREL à Brigitte FERRERO

Membres absents à la séance :

Yves MOLINA

RAPPORTEUR : Madame Fabienne TIRTIAUX

La ville de Saint-Genis-Laval s'est engagée depuis 3 ans dans un nouveau projet culturel pour la médiathèque ainsi que dans un projet architectural de rénovation afin de mettre le bâti en cohérence avec les nouvelles orientations.

Dans le cadre des besoins induits en collections a émergé le support DVD, ce support pouvant répondre à une demande du public mais aussi attirer un public d'adolescents/jeunes adultes plus difficile à toucher et un public nouveau qui ne se sent pas toujours légitime en médiathèque.

La Ville souhaite donc développer un fonds de DVD fiction pour parvenir à une collection de 3 000 titres.

Le choix de la Ville s'est porté sur un fonds de DVD en accord avec les orientations « art et essai » et « patrimoine cinématographique » du cinéma « Ciné La Mouche » qui va d'ailleurs mettre à la disposition de la médiathèque les compétences de son animateur cinéma pour amorcer la collection.

Les œuvres cinématographiques mises à disposition du public devront privilégier la qualité et représenter toute l'histoire du cinéma au travers des films cultes, des films d'auteurs, des incontournables, des films familiaux, des films pour la jeunesse, et bien entendu des nouveautés et des actualités.

Elles devront toucher tous les publics et représenter l'ensemble des genres cinématographiques (action, animation, aventure, comédie, drame, thriller, fantastiques, science fiction, western ...) dans un choix de formats adaptés (courts, moyens et longs métrages).

Un fonds de documentaires sera également développé dans des thématiques variées : histoire, sciences et nature, voyages ...

La mise en place de ce nouveau service ne nécessitera pas de nouveau tarif puisque dans le cadre de l'intercommunalité avec les médiathèques de Brignais et Oullins qui proposent déjà des DVD, il existe un abonnement « LIRE ÉCOUTER VOIR » (gratuit pour les 0-17 ans, 12€ pour les 18-25 ans et 24 € pour les 26 ans et plus).

Actuellement le prêt est de deux DVD par carte pour une durée de trois semaines avec réservations et prolongations possibles comme pour les autres documents.

A partir de 2015, les achats passeront en fonctionnement pour l'acquisition des nouveautés.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du partenaire concerné par le projet (DRAC).

Après avoir entendu l'exposé de Madame Fabienne TIRTIAUX ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,